

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALISATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 DU 17/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
DEUX DALOTS QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE
GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Fonds Routier 2020

I - OBJET

Dans le cadre du programme 2020 d'entretien des routes communales sous financement du fonds routier, le Maire de la commune de GUIDIGUIS, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de GUIDIGUIS, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la maîtrise d'œuvre technique des travaux de construction de deux dalots quadruples dans la localité de GUEGO, commune de GUIDIGUIS Département du Mayo Kani, Région de l'Extrême-Nord.

II - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à assurer par ce Maître d'Œuvre comprennent toutes les missions et activités de surveillance et de contrôle de l'exécution de l'ouvrage ci-après :

- Mission 1: Direction de l'Exécution du contrat des travaux (DET) ;
- Mission 2 : Examen de la conformité de l'exécution par rapport aux Etudes (EXE) ;
- Mission 3: Assistance aux opérations de réception (AOR).

Elles sont définies de manière détaillée dans les Termes de Références.

III - PARTICIPATION

La participation à cet appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques (BET) qui s'investissent préférentiellement dans la maîtrise d'œuvre des constructions civiles.

IV - FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Fonds Routier 2020.

V - CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables aux services de la Commune de GUIDIGUIS, dès publication du présent avis.

VI - ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Kaélé, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **dix mille (10 000) francs CFA** payable à la Recette Municipale de GUIDIGUIS.

VII - PRESENTATION DE L'OFFRE

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous enveloppe dont :

- **L'enveloppe A** contenant les Pièces administratives (Volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- **L'enveloppe B** contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

VIII - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **six (06) exemplaires** dont **l'original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat de la commune de Guidiguï, au plus tard le **18/08/2020 à 11 heures précises**, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°12/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 DU 17/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS
QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE GUIDIGUIS,
DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

IX - RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce N°12 du DAO. Le montant de la caution, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres, est fixé à **cent mille (100 000) FCFA**.

Les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à

la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

X - OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

1. L'ouverture des offres administratives et techniques contenues dans l'enveloppe A aura lieu le **18/08/2020** à partir de **12 heures** précises par la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la commune de GUIDIGUIS.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

2. A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières (enveloppe B) sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure, qui sera communiquée aux soumissionnaires qui, ayant eu un dossier administratif conforme, auront obtenu une note supérieure ou égale à 70/100 sur les critères essentiels de qualification précisés au point 12 ci-après.

XI - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par Le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois**. Ce délai court à compter de la notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

XII - CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

XII - 1 CRITERES ELIMINATOIRES

- 1) Absence ou non-conformité après 48 heures, d'une pièce du dossier administratif;
- 2) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 3) Fausse déclaration, documents falsifiées ;
- 4) Note technique inférieur à 70/100 ;
- 5) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- 6) Présence d'information financière dans l'offre technique.
- 7) Offre financière incomplète (absence d'un des sous détail des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif, et de la lettre de soumission.

XII - 2 CRITERES ESSENTIELS

XII - 2 - 1 LES OFFRES TECHNIQUES

Ils sont relatifs:

- Expérience du BET sur 20 points ;
- Moyens techniques et matériels sur 15 points ;
- Méthodologie et organisation proposées sur 10 points ;
- Qualification des experts affectés à l'opération sur 45 points ;
- Qualité de l'offre sur 05 points.
- Consentement aux clauses à caractères administratives et techniques .03pts
- Déclaration sur l'honneur pour la visite de site 02pts.

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres

financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

XII – 2-2 LES OFFRES FINANCIERES

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFi = \frac{MMD}{MS} \times 100$$

Avec NFi = Note financière, MMD = Montant de l'offre la moins-disante, MS = montant évalué du soumissionnaire.

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$$NF = \frac{Nt \times 70 + NFi \times 30}{100}, \text{ avec NF = Note finale ; NT = Note technique}$$

XIII - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XIV - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la **mieux-disante**, notamment celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

XV - COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cinq million sept cent vingt-six mille quatre cent vingt-sept (5 726 427) francs CFA**, toutes taxes comprises.

XVI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la **Préfecture de Kaélé**.

N.B. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **699 370 748 / 673 205 725**.

Guidiguis, LE

**Le Maire de La Commune de GUIDIGUIS
(Autorité Contractante)**

Ampliation :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES